

PLF 2026 : NON à la hausse des taxes sur le Superéthanol-E85, le carburant du pouvoir d'achat !

Le projet de loi de finances pour 2026 présenté par le Gouvernement prévoit d'augmenter sur 3 ans les taxes sur le Superéthanol-E85, le carburant du pouvoir d'achat, à partir du 1^{er} janvier 2026. Après le mouvement des gilets jaunes fin 2018 et le gel des taxes sur les carburants, il serait irrationnel de porter un nouveau coup au pouvoir d'achat en augmentant les taxes de l'E85, le carburant le plus français et le moins carboné pour les véhicules essence. La filière française du bioéthanol appelle le nouveau Gouvernement à renoncer à hausse des taxes sur les carburants à haute teneur en biocarburants comme l'E85. A défaut, les parlementaires devront la stopper afin d'éviter qu'elle pénalise les Français qui dépendent de leur voiture chaque jour.

Une hausse de taxes qui pénaliserait le pouvoir d'achat des automobilistes

La hausse des taxes sur le Superéthanol-E85 augmenterait le prix à la pompe de **40 à 50 centimes par litre d'E85**, si elle était intégralement répercutée sur ce carburant. Dans le cas où elle serait répartie, selon les choix des distributeurs, sur toutes les essences dont l'E85, la hausse des prix atteindrait **2,3 centimes pour chaque litre d'essence acheté par les 16 millions d'automobilistes français qui roulent à l'essence**.

Au 10 octobre 2025, le prix moyen du Superéthanol E85 est de 0,71 €/l¹, contre 1,68 €/l pour le SP95-E10. Un automobiliste qui parcourt 13 000km/an (kilométrage moyen en France) peut ainsi **économiser environ 700 € sur son budget carburant**.² L'installation d'un boîtier de conversion flex-E85 sur leur véhicule essence pour un coût de 1000€ en moyenne permet à des centaines de milliers d'automobilistes de rouler à l'E85. Ces derniers peuvent également choisir un véhicule flex-E85 d'origine, neuf (Ford Kuga Full Hybride Flex-E85) ou d'occasion.

Une mesure contraire aux objectifs de souveraineté alimentaire et énergétique

Le Superéthanol-E85 contient entre 60 % et 85 % de bioéthanol. La France est le premier producteur européen de **bioéthanol, issu quasiment à 100% de productions agricoles françaises**, blé, maïs et betterave à sucre, ainsi que des déchets et résidus des sucreries et des amidonneries. **Plus de 50 000 agriculteurs sont impliqués dans la filière qui fournit aussi des coproduits riches en protéines ou en cellulose pour l'alimentation animale.** La filière du bioéthanol contribue à la fois à la sécurité alimentaire, à la préservation de la biodiversité, à la lutte contre le réchauffement climatique et au développement d'une agriculture compétitive, résiliente et de haute technologie, comme le démontre l'étude publiée en

¹ source DGEC au 10 octobre 2025, <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/prix-produits-petroliers>

² (Ces calculs tiennent compte d'une surconsommation de 25 % ; [calcul disponible sur le site de la Collective du Bioéthanol](#)).

septembre 2025 par Nova Institut ³ dont l'expertise est reconnue à Bruxelles et dans toute l'Europe.

La filière du bioéthanol est mobilisée avec ses partenaires pour défendre la décarbonation efficace des véhicules légers

Le Superéthanol E85 est très écologique car **il réduit en moyenne de 50 %⁴ les émissions nettes de CO₂** et jusqu'à 90% les émissions de particules⁵ par rapport à l'essence fossile.

Une hausse des taxes de l'E85 pénaliserait le bioéthanol au profit de l'essence fossile, alors que la décarbonation du parc automobile existant et à venir est une priorité absolue à laquelle la filière du bioéthanol contribue activement. Le Superéthanol deviendra 100% renouvelable à l'avenir, en remplaçant la part d'essence fossile par des essences renouvelables comme cela existe déjà en Californie. Le Superéthanol-E85 est donc une solution d'avenir, complémentaire de l'électrification pour décarboner les véhicules légers. Il faut additionner ces deux solutions et les combiner dans les véhicules hybrides pour diminuer la consommation d'énergie fossile et non pas chercher à détruire le potentiel de l'E85 par une mesure injuste.

La filière du bioéthanol appelle le Gouvernement à renoncer à cette mesure et le Parlement à la rejeter car elle irait à l'encontre des objectifs de décarbonation et serait un nouveau coup dur pour le portefeuille des automobilistes et pour les agriculteurs.

À propos de la Collective du bioéthanol

La Collective du bioéthanol est représentée par l'Association Interprofessionnelle de la Betterave et du Sucre (AIBS) et Bioéthanol France (ex-SNPAA). Son objectif est d'informer les professionnels et le grand public sur la filière bioéthanol. Le bioéthanol est incorporé à ce jour dans les essences en France, en pur ou dans un dérivé, jusqu'à 7,5% (dont au maximum 5% d'éthanol pur) dans le SP95 et le SP98, jusqu'à 10% dans le SP95-E10 et jusqu'à 85% dans le Superéthanol-E85. Pour plus d'informations : <https://www.bioethanolcarburant.com/>

Contacts presse | Agence CorioLink

Océane Vilminot – 07 84 90 83 16 – oceane.vilminot@coriolink.com

Amélie Lebreton – 06 70 60 25 30 – amelie.lebreton@coriolink.com

³ [Benefits of Using First-Generation Biomass for Food, Fuels, Chemicals and Derived Materials in Europe \(PDF\) | Renewable Carbon Publications](#)

⁴ Pour un carburant E85 contenant en moyenne 75% d'éthanol et 25% d'essence fossile et une réduction moyenne de 73% des gaz à effet de serre pour l'éthanol pur (source : CarbuRe 2024 – DGEC)

⁵ Etude « Research of Real Driving Emissions with E85 and Two Flex Fuel Vehicles » du Pr. Czerwinski de la Haute École spécialisée bernoise intitulée (2017)